



ADHERER A L'ASSOCIATION

L'adhésion marque votre accord avec les objectifs de l'association et votre souhait d'être tenu informé de ses actions.

Chaque adhérent est informé régulièrement des activités de l'association et est invité à y participer.

Le montant de l'adhésion annuelle 2022 a été fixé à **24 € pour une personne et 35 € pour un couple.**

L'adhésion devient effective après réception de son règlement.

Nous vous invitons à imprimer le bulletin ci-dessous

Adhésion 2022 à « AIDE AUX SOURIRES » (association loi 1901)

Cochez la case correspondant à votre situation :

Adhésion simple (24 €)

Adhésion « couple » (35 €)

Coordonnées

NOM- PRENOM

ADRESSE

.....

CP VILLE

EMAIL

TEL

A, le

Signature

Imprimez ce bulletin d'adhésion, puis complétez-le et renvoyez-le, accompagné d'un **chèque libellé à l'ordre de « AIDE AUX SOURIRES »**, à l'adresse indiquée ci-dessous.